



Amiens, le 13 juillet 2015

Communiqué de presse

**Installation de stockage de déchets non dangereux de Lihons :
bilan de la commission de suivi de site**



A la demande de Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, Joël DUBREUIL, sous-préfet de Péronne a réuni la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Lihons le mardi 7 juillet 2015 afin de faire un point de situation sur les mesures prescrites par arrêté préfectoral du 22 janvier 2015 imposant à l'exploitant des travaux visant à réduire les nuisances olfactives causées par le site ainsi qu'un suivi et une gestion du réseau de biogaz et un suivi de la qualité de l'air.

La commission du 7 juillet a permis de constater que l'exploitant a respecté les prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral.

L'extension du réseau de captage du biogaz mis en place par l'exploitant permet dorénavant de capter et de traiter de manière efficiente les émanations gazeuses issues de la dégradation des déchets non dangereux stockés sur le site.

Le suivi de l'analyse de l'air effectué à l'occasion de 3 campagnes de mesures qui se sont déroulées en mars, avril et juin a permis de mettre en évidence une baisse considérable des émanations d'hydrogène sulfuré dont le taux dans l'air ambiant est désormais conforme à la valeur de référence qui prévaut en milieu rural.

Dans le cadre du suivi en place, une nouvelle campagne de mesure et d'analyse de l'air se déroulera en septembre 2015.

Dans ces conditions, considérant que les conditions d'exploitation du site actuel sont redevenues acceptables et que la procédure administrative a été menée au terme des étapes juridiquement préalables, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme a décidé de signer l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour le projet d'extension présenté par la société GURDEBEKE.